

COMPTE RENDU SEANCE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Juin à 20H00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 24 Juin 2024, se sont réunis en assemblée ordinaire.

Présents : Mme Odile BÉTY, Mme Lucile CAUVEZ, M. Maxime CLERMONT, M. Michaël DELANDE, M. Alain DELFOUR, M. Benoît FARGEOT, M. Serge FARGEOT, M. Didier GARNAUDIE, Mme Isabelle HECKELMANN, Mme Jeanne MOSSÉ, M. Marc PASSIÉ, Mme Lucile PIGEON, M. Fabien REBEYROL, Mme Laurence RONTEIX.

Excusée : Mme Jeannine TASSART qui a donné procuration à Mme Lucile CAUVEZ

Secrétaire : M. Alain DELFOUR

DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS :

Suite aux élections municipales partielles et complémentaires, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de déterminer le nombre d'adjoints à élire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-2 et L. 2122-7-2,

Considérant que le conseil municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints au maire appelés à siéger,

Considérant que le Code général des collectivités territoriales fixe le nombre de postes d'adjoints à 30 % maximum de l'effectif total du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer à deux le nombre de postes d'adjoints dans la commune.

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

(14 pour, 0 contre, 1 abstention)

ELECTION DES ADJOINTS :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1 et suivants,

Vu la délibération 2024-27 du 28 juin 2024 déterminant le nombre d'adjoints,

Considérant que le nombre d'adjoints au maire de la commune est fixé à deux ;

Considérant que le poste de deuxième adjoint est déjà pourvu ;

Monsieur le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal,

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, plus âgé est déclaré élu.

Par suite il est procédé à l'élection des adjoints au maire,

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

- Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote0.....
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées)15.....
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)....3.....
 d. Nombre de suffrages exprimés [b – c]12.....
 e. Majorité absolue8.....

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
FARGEOT Serge	douze

M. Serge FARGEOT a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.
 Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.
 Pour extrait conforme au registre de délibérations du Conseil Municipal.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU SIAEP NORD EST PÉRIGORD :

La Commune de SAINT PAUL LA ROCHE est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable.

Elle est représentée au sein du Comité Syndical par deux délégués titulaires et deux suppléants élus par le Conseil Municipal conformément aux articles L.5211-7, L5212-7 et L.5215-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite à la démission d'un délégué titulaire et d'un suppléant, il convient de désigner deux nouveaux membres :

Le Conseil Municipal, après délibération, dit que le tableau des délégués représentant la commune s'établira désormais ainsi :

▪ Titulaires :

- GARNAUDIE Didier, 1000 Route de Lintignac, 24800 SAINT PAUL LA ROCHE
- DELFOUR Alain, 501 Chemin du Chalaret, 24800 SAINT PAUL LA ROCHE

▪ Suppléants :

- PASSIÉ Marc, 4252 Route de La Roche Noire, 24800 SAINT PAUL LA ROCHE
- FARGEOT Benoît, 125 Chemin des Limousines, 24800 SAINT PAUL LA ROCHE

(15 pour, 0 contre, 0 abstention)

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU SDE 24 :

La Commune de SAINT PAUL LA ROCHE adhère au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Elle est représentée au sein du Comité Syndical par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants élus par le Conseil Municipal conformément aux articles L.5211-7, L5212-7 et L.5215-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite à la démission d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la commune de St Paul La Roche, il convient de désigner deux nouveaux délégués.

Le Conseil Municipal, après délibération, dit que le tableau des délégués représentant la commune s'établira désormais ainsi :

▪ Titulaires :

- GARNAUDIE Didier, 1000 route de Lintignac, 24800 ST PAUL LA ROCHE
- FARGEOT Serge, 865 route du Grand Coderc, 24800 THIVIERS

▪ Suppléants :

- DELFOUR Alain, 501 Chemin du Chalaret, 24800 SAINT PAUL LA ROCHE
- CLERMONT Maxime, 2520 Route de La Landotte, 24800 SAINT PAUL LA ROCHE

(15 pour, 0 contre, 0 abstention)

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU PNR PÉRIGORD LIMOUSIN :

La Commune de SAINT PAUL LA ROCHE adhère au Parc Naturel Régional Périgord Limousin. Suite à la démission d'un délégué suppléant représentant la commune de St Paul La Roche, il convient de désigner un nouveau membre.

Le Conseil Municipal, après délibération, propose M. Marc PASSIÉ délégué suppléant.

Le tableau des délégués représentant la commune au PNRPL s'établit désormais comme suit :

▪ Titulaire :

- HECKELMANN Isabelle, 501 Chemin du Chalaret, 24800 ST PAUL LA ROCHE

▪ Suppléant :

- PASSIÉ Marc, 4252 route de La Roche Noire, 24800 SAINT PAUL LA ROCHE

(15 pour, 0 contre, 0 abstention)

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la Commission d'Appel d'offres est composée, conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT, prévoyant que la Commission d'Appel d'Offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal,

Suite à la démission de certains élus membres de cette commission, il convient de les remplacer

Après vote du Conseil Municipal, ont été déclarés élus à la Commission d'Appel d'Offres :

Président :

- M. Didier GARNAUDIE

Titulaires :

- Mme Lucile CAUVEZ
- Mme Jeanne MOSSÉ
- M. Serge FARGEOT

Suppléants :

- M. Maxime CLERMONT
- Mme Laurence RONTEIX
- Mme Jeannine TASSART

(15 pour, 0 contre, 0 abstention)

COMMISSIONS COMMUNALES :

M. Le Maire explique qu'il est souhaitable de compléter et/ ou de modifier les Commissions Communales chargées d'effectuer un travail de réflexion et d'étude sur divers points afin de proposer des solutions qui seront soumises aux délibérations du Conseil Municipal.
Les séances des Commissions Communales ne sont, en principe, pas publiques puisqu'il s'agit d'élaborer des travaux préparatoires. Toutefois, si la Commission l'estime nécessaire, des membres extérieurs pourront être invités afin d'émettre un avis éclairé.

Action Sociale :

- Président : Mme Jeanne MOSSÉ
- Membres du Conseil Municipal : Mme Lucile PIGEON, Mme Odile BETY, Jeannine TASSART

Affaires scolaires :

- Président : M. Didier GARNAUDIE
- Vice-Présidents : Mme Jeanne MOSSÉ, Benoît FARGEOT
- Membres du Conseil Municipal : Maxime CLERMONT, Mme Odile BETY

Cantine et circuits courts :

- Président : Mme Jeanne MOSSÉ
- Vice-Président : Mme Isabelle HECKELMANN
- Membres du Conseil Municipal : Mme Laurence RONTEIX, Mme Jeannine TASSART

Chemins de randonnées :

- Président : M. Marc PASSIÉ
- Membres du Conseil Municipal : Mme Lucile CAUVEZ, M. Maxime CLERMONT

Cimetière :

- Président : M. Alain DELFOUR
- Membres du Conseil Municipal : M. Mickaël DELANDE, Mme Jeanne MOSSÉ

Communication Bulletin et informations diverses :

- Président : Mme Isabelle HECKELMANN
- Vice-Président : Mme Jeanne MOSSÉ
- Membres : Mme Lucile PIGEON, M. Mickaël DELANDE, Mme Odile BETY, Mme Lucile CAUVEZ

Communication Site Internet :

- Président : M. Mickaël DELANDE
- Membres du Conseil Municipal : Mme Isabelle HECKELMANN, Mme Odile BETY

Culture :

- Président : Mme Lucile PIGEON
- Membres du Conseil Municipal : Mme Isabelle HECKELMANN

Environnement :

- Président : Mme Lucile CAUVEZ
- Membres du Conseil Municipal : Mme Lucile PIGEON, Mme Isabelle HECKELMANN, M. Marc PASSIÉ, Mme Laurence RONTEIX, Jeanne MOSSÉ

Finances / Économie :

- Président : M. Didier GARNAUDIE
- Vice-Président : M. Serge FARGEOT, Mme Jeanne MOSSÉ, Mme Isabelle HECKELMANN, Mme Lucile CAUVEZ
- Membres du Conseil Municipal : M Fabien REBEYROL, M. Alain DELFOUR, Mme Odile BÉTY, M Benoît FARGEOT

Gestion Salle des Fêtes :

- Président : Mme Jeanne MOSSÉ
- Vice-Présidente : Mme Odile BÉTY
- Membres du Conseil Municipal : Mme Jeannine TASSART

Relations Humaines et Intergénérationnelles

- Président : M. Didier GARNAUDIE
- Vice-Présidents : Mme Jeanne MOSSÉ
- Membres du Conseil Municipal : Mme Jeannine TASSART, Mme Odile BÉTY, Mme Isabelle HECKELMANN

Travaux / Bâtiments Communaux :

- Président : M. Didier GARNAUDIE
- Vice-Président : M. Serge FARGEOT
- Membres du Conseil Municipal : Mme Jeanne MOSSÉ, M. Mickaël DELANDE, M. Fabien REBEYROL

Urbanisme :

- Président : M. Didier GARNAUDIE
- Vice-Présidente : Mme Isabelle HECKELMANN
- Membres du Conseil Municipal : M Serge FARGEOT

Valorisation du Patrimoine :

- Président : Mme Isabelle HECKELMANN
- Vice-Présidente : Jeanne MOSSÉ
- Membres du Conseil Municipal : Mme Odile BÉTY, M. Michaël DELANDE, Mme Laurence RONTEIX

Vie Associative :

- Président : Mme Lucile PIGEON
- Vice-Présidente : Mme Lucile CAUVEZ
- Membres du Conseil Municipal : Mme Laurence RONTEIX, Jeanne MOSSÉ

Voirie :

- Président : M. Didier GARNAUDIE
- Vice-Président : M. Serge FARGEOT
- Membres du Conseil Municipal : M. Maxime CLERMONT, M. Fabien REBEYROL

(15 pour, 0 contre, 0 abstention)

ST PAUL LA ROCHE, le 28 Juin 2024
Le Maire,

D. GARNAUDIE :

